

CONCLUSION

« Vous allez devoir rendre une décision au vu des textes en vigueur », nous a dit la défense.

Mais les textes en vigueur ne permettent pas de faire le procès du loup...

« Pourquoi ne pas inventer une vraie/fausse peine ? », s'est demandé l'avocat général.

Mais comment ne pas voir que ce serait le contraire d'une décision de justice ?...

« Vous pourriez prononcer une assignation à résidence », a suggéré la partie civile, tout en sachant fort bien qu'une telle solution serait inapplicable...

Tout cela ne démontre-t-il pas l'impossibilité d'une réponse strictement judiciaire ?

Mais, en réalité, la question est-elle bien posée ? Ne vaut-il pas mieux se demander ce qu'est réellement un procès ? Un procès, ce n'est pas un outil de condamnation. La justice ne sert pas qu'à condamner. Un procès, c'est le lieu de la contradiction. La défense nous a rappelé que la santé de la démocratie, c'était la bonne gestion du conflit. L'essentiel de ce qui s'est passé aujourd'hui, c'est que chacun ait pu entendre les arguments de l'autre.

Un certain nombre de choses ont été dites, qui ne sauraient être oubliées. D'abord, que les éleveurs et les bergers sont des victimes. Qu'il faut prendre en compte cette situation. Et que les mesures adoptées jusqu'ici sont insuffisantes ou inadéquates.

Mais on nous a dit aussi que, si l'on peut détruire une espèce, on ne peut pas la recréer. Que le risque zéro n'existe pas. Et surtout, qu'une société qui rechercherait systématiquement le risque zéro serait sur une pente fort dangereuse...

L'important, c'est qu'aujourd'hui, un dialogue a été ouvert. Et on peut espérer qu'il se poursuivra. Quelques pistes ont été suggérées :

- Réaliser une Convention de citoyens
- Mettre les différents acteurs autour d'une table, avec l'aide d'un médiateur environnemental, localement.

A cet égard, on peut regretter la suppression du Tribunal d'instance de Florac, qui incarnait si bien cette justice de proximité en train d'être de disparaître. Un dernier hommage lui a été rendu aujourd'hui, exceptionnel par sa qualité grâce aux divers acteurs.

D'une certaine façon, le procès a déjà commencé à porter ses fruits.

Il y a quelques mois, en effet, une plaque de l'Unesco avait été arrachée, symboliquement mais illégalement, par des militants en colère contre le loup. Cette plaque a été restituée ce soir, les auteurs ayant estimé que la situation avait évolué avec ce procès...

Est-il de meilleur moyen de montrer que cette journée n'aura pas été inutile ?

Il nous reste à remercier ceux qui l'ont organisée, et qui souhaitent maintenant prendre la parole.